



Marc Jammet  
Conseiller municipal communiste

# MANTES-LA-JOLIE

*Dire ce que l'on fait  
et faire ce que l'on dit*

Numéro 33 – Mars 2007

## **Lundi 2 avril à 20h30**

### **Conseil municipal de Mantes la Jolie**

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (*entrée « mariages » de l'Hôtel de Ville, côté parking élus*).

### **Pour me contacter**

- Courrier : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville.
- Adrel : [marc.jammet@wanadoo.fr](mailto:marc.jammet@wanadoo.fr)
- Site Internet :  
<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

### **Pour me rencontrer :**

- **Tous les vendredis de 15h00 à 16h30** au marché du Val-Fourré (*devant La Poste*) et **les samedis de 10h00 à 11h30** au marché du Centre Ville.
- Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville (*Secrétariat des élus: 01 34 78 80 48*)

*Election présidentielle. Je vous invite à venir vous informer à la source.*

**Dimanche 1<sup>er</sup> avril**

**A 14h00**

**Meeting régional avec  
Marie-George BUFFET**

**A Bercy**

Départ en car de Mantes :

- 13h00. Devant la CAF du Val-Fourré (rue Lafontaine)
- 13h10. Arrêt de bus cinémas CGR (rue de Lorraine)
- 13h15. Mairie de Mantes la Ville

## **Logement insalubre : l'action a payé**

**L**e maire de Mantes la Jolie vient de préempter (acheter au moment de la vente) trois appartements du 72 avenue Franklin Roosevelt .. juste après m'avoir indiqué, lors d'un conseil municipal, qu'il ne le ferait pas.

Ce qui compte, ce sont les faits.

Souvenons-nous de cette famille avec 3 enfants qu'un marchand de sommeil logeait illégalement dans une cave et menaçait d'expulsion. Grâce à la mobilisation, **l'expulsion a été retardée** jusqu'à la fin de la trêve hivernale **puis la famille (qui demandait un logement social depuis 5 ans) a été relogée** dans un F4, rue Marie Laurencin.

Depuis, les enfants qui souffraient d'asthme ne sont plus malades.

Il restait à obtenir que le marchand de sommeil ne puisse plus louer à nouveau ce taudis. C'est maintenant chose faite.

En refusant tout, en imposant systématiquement ses projets, la droite mantaise a pu faire croire qu'elle était invincible. **Cette première victoire complète** est la preuve du contraire.

Quand je vois actuellement celles et ceux qu'on n'a jamais vu ni écouter ni défendre concrètement les Mantais (*de l'UDF de François Bayrou qui n'a même pas osé présenter une liste contre Bédier en 2001 ou le PS de Ségolène Royal qui a accepté la destruction des logements sociaux*) se précipiter avec leurs catalogues de promesses, je me dis que ce qu'ils veulent avant tout, c'est la place. Pas changer les choses.

Parce que je crois qu'en politique, avant tout il faut convaincre, reconstruire la confiance et faire ses preuves, le 22 avril, j'émettrai un vote de conviction : **Marie-George BUFFET. Plus ses voix seront nombreuses et plus la gauche sera à gauche.** C'est, à mon avis, la condition, pour que la représentante de la gauche au 2<sup>o</sup> tour, parce qu'elle devra tenir compte de ce vote, puisse être crédible pour battre Sarkozy. Bien à vous,

Marc Jammet

## Remerciements

Je veux remercier ici Nadia Martin qui m'a proposé d'assurer bénévolement mon secrétariat. Grâce à elle, mes interventions écrites sont plus nombreuses et plus efficaces.

### L'impunité pour un marchand de sommeil ?

Par deux fois, je suis intervenu auprès de la Sous-préfecture pour que l'électricité et le gaz soient rétablis dans les parties communes du 20 rue Gambetta. Ces coupures sont dues à des factures impayées par le propriétaire alors qu'il a régulièrement encaissé les charges des locataires.

Mais il y a plus scandaleux encore. Alors que les logements sont reconnus insalubres, à la place d'une famille qui venait d'être relogée, le propriétaire a loué à nouveau, illégalement, son appartement (*en encaissant 3 mois de loyer d'avance soit 1800 euros*). Propriétaire de l'hôtel « Les Acacias », il est pourtant loin d'être « *sur la paille* ». Ce qui ne l'a pas empêché dernièrement de louer ... une cave à une femme enceinte (*500 euros par mois*).

Pourquoi le Procureur de la République (*qui a été saisi*) n'a-t-il pas entamé de poursuites contre ce délinquant en col blanc ? J'ai saisi Madame la Sous-préfète afin, qu'au nom de l'Etat, elle porte plainte. Je propose également que le Maire de Mantes la Jolie prenne ses responsabilités et réquisitionne ces appartements pour les réhabiliter et les transformer en logements sociaux confortables et accessibles à tous les revenus.

### Délégation de pouvoir : contre les abus

Le Maire doit engager de multiples actions au nom de la Municipalité. Si toutes ces décisions devaient être débattues, une par une, au Conseil municipal, la nuit n'y suffirait pas. C'est la raison pour laquelle la loi autorise le maire à demander au Conseil de lui donner « *délégation de pouvoir* » sur toute une série de décisions. Je n'ai rien contre ce principe – à condition qu'on n'en abuse pas.

Cela a été notamment le cas impasse Marceau où le Maire s'est servi de cette délégation pour prolonger stupidement l'action de la justice. La Municipalité a été ainsi condamnée deux fois pour « *voie de fait* » après le vol de la grille d'entrée de l'impasse. Il n'est pas certain maintenant qu'elle ne se pourvoit pas en cassation.

Tout cela coûte cher. A la municipalité (*ce sont nos impôts*) et aux Mantais qui doivent supporter des frais de justice importants. On voudrait les dissuader de défendre leurs droits qu'on ne s'y prendrait pas autrement. J'ai donc refusé d'approuver cette délégation.

**Ont voté contre:** PCF, PS, MDC. **Abstention:** DECIL. **Pour:** Droite et Front national.

### Rue de la Sangle : le logement de fonction « disparaît »

Le 14 rue de la Sangle a été enlevé de la liste des logements de fonction (*généralement destinés aux agents devant intervenir rapidement et en dehors des jours et heures de service*). C'est d'autant plus étonnant que, par deux fois, le Maire a tenté de vendre ce bien à une société immobilière (*dirigée à l'époque par un cadre municipal*)

et que cette propriété a été agrandie sur le terrain de l'ancien accès au square du Château. Alors que cette rue est située en plein secteur historique, depuis, 80% de l'escalier d'accès au square ont été détruits pour les remplacer par deux places de parkings privées. On est en droit de s'interroger sur l'utilité et la légalité de ces travaux dans une propriété dont, officiellement, la ville « *n'a plus l'usage* ». J'ai donc refusé de voter la liste des logements de fonction.

**Contre:** PCF. **Refus de vote:** PS. **Pour:** droite, Front national, DECIL, MDC.

### RDC : dérapages de l'ex-président révoqué

Stupeur sur les ondes. Le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, une jeune invitée déclare que « *celles qui se font violer le veulent bien* » puis « *que les tournantes, c'est la tradition à Mantes la Jolie* », chacune de ses déclarations provoquant systématiquement ... l'hilarité bruyante de l'ex-président.

Ce grave dérapage a été suivi d'un autre. Après avoir embauché un vigile, le même Lhabbib Eddaouidi a interdit par la force l'entrée d'une salariée de la radio.

Malgré ces pratiques, il a reçu le soutien de Pierre Bédier estimant qu'il « *remet la radio sur de bons rails* » (selon Libération).

On a les soutiens que l'on mérite. Le mien va naturellement aux salariés et au conseil d'administration régulièrement élu par les vrais adhérents, à leur courage et à leur dignité.

### Quartier des explorateurs : propriétaires expulsés ?

Pour faciliter les négociations avec les propriétaires du 10 rue Charles de Foucault que la majorité municipale veut détruire, le Maire a fait adopter une déclaration d'utilité publique au dernier conseil. En clair, grâce à cette déclaration, si elle est approuvée par la Préfecture, le Maire pourra expulser les propriétaires qui ne veulent pas vendre. Mais le Maire continue à affirmer qu'il prône le dialogue .. quand on est d'accord avec lui, peut-être.

**Contre:** PCF, PS, MDC. **Abstention:** DECIL. **Pour:** Droite et Front national.

### En bref

- La création d'un **ensemble immobilier** du 23 au 29 rue Gambetta a été approuvée (**Contre:** PCF et DECIL. **Abstention:** PS. **Pour:** droite, Front national, MDC).
- **La maternelle Les Iris** a, de nouveau, été cédée au Conseil général mais, cette fois, sans en indiquer l'affectation (**Contre:** PCF, PS, DECIL, MDC. **Pour:** droite et Front national).
- 4 Délégués, tous de droite, ont été élus pour **représenter la ville à l'IFEP** (*pour remplacer l'ACJAM que la droite a mise à mort sur Mantes la Jolie*). **Contre:** PCF, PS, DECIL, MDC. **Pour:** Droite et Front national).
- La création d'un **établissement pour personnes âgées** dépendantes dans la ZAC des Bords de Seine a été approuvée à l'unanimité.